

PROJET RÉFÉRENT

Faire place aux piétons : le Cerema évalue la marchabilité de six sites en Seine-Saint-Denis



CONTACT

✉ relation-clients-iledefrance@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

■ Vélo, marche, accessibilité

OBJET DE L'OPÉRATION

L'objet de la mission est un préambule au plan marche de Seine-Saint-Denis, où, sur 6 sites, le département souhaite proposer des aménagements prenant en compte les bonnes pratiques liées à la résilience et la ville durable, l'accessibilité et l'inclusivité. Ce projet, conduit dans une démarche collaborative, associe le Département, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et le Cerema, avec l'objectif d'établir un diagnostic partagé sur six sites « vitrines » et de définir des préconisations d'aménagements. Le Cerema apporte son expertise sur les règles de l'art en matière d'aménagement piéton et d'espace public, tandis que les étudiants de l'UVSQ contribuent par un regard neuf, explorant des pistes innovantes. Cette complémentarité permet d'envisager des espaces publics à la fois inclusifs, accessibles et résilients, en lien avec les enjeux de ville durable. Une convention spécifique lie le Département de Seine-Saint-Denis à l'UVSQ, tandis que le Cerema intervient en appui technique et méthodologique pour encadrer les travaux et accompagner la démarche d'étude et de co-construction.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Ces dernières années, la marche connaît un regain d'intérêt dans les politiques publiques, en lien avec les attentes citoyennes et les évolutions réglementaires. Le Baromètre des villes et villages marchables (2021) a mis en lumière les priorités exprimées par les piétons : trottoirs élargis, modération des vitesses, meilleure accessibilité et lutte contre le stationnement sur trottoirs. Ces aspirations rejoignent les orientations de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), qui renforce la prise en compte de la marche dans la planification urbaine et la collecte de données sur l'accessibilité des espaces publics.

Dans ce contexte, le Département de Seine-Saint-Denis, territoire dense et fortement maillé par les transports en commun présente un fort potentiel

de “marchabilité”. Cependant, la marche reste souvent reléguée au second plan dans les aménagements, derrière les fonctions circulatoires et le stationnement automobile. Le Département souhaite donc revaloriser la place du piéton et construire une méthodologie d’analyse et d’action lui permettant d’améliorer durablement les conditions de déplacement à pied. L’objectif est double :

- disposer d’un diagnostic précis et partagé sur la qualité des espaces piétons,
- et formuler des préconisations concrètes favorisant la sécurité, le confort, l’attractivité et la convivialité des cheminements.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Dans le cadre du préambule au plan marche du Département de la Seine-Saint-Denis, le Cerema a mené une étude complète sur six sites du territoire. Cette étude repose sur un diagnostic de terrain, un travail collaboratif avec l’Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), et l’élaboration de propositions d’aménagements vitrines pour encourager la marche au quotidien.

Diagnostic en marchant sur six sites du 93

La première étape du projet a consisté à réaliser un diagnostic en marchant sur six sites du département. Pour cela, le Cerema a mis au point une grille d’analyse, validée avec le Conseil départemental. À partir de cette méthode, le Cerema a établi un état des lieux précis pour chaque site, débouchant sur la rédaction de six livrables, un par site, décrivant les constats et le niveau de “marchabilité” observé.

Accompagnement de l’Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

En parallèle, le Cerema a accompagné les étudiants de l’UVSQ dans leur travail. Cela s’est traduit par :

- la présentation du projet à l’université,
- l’aide à la réalisation d’une grille d’analyse multicritère portant sur les aspects qualitatifs de la marche dans l’aménagement (climat, ambiance, qualité, etc.),
- et un accompagnement jusqu’à la validation et la restitution de cette grille.

Propositions d’aménagements

Le Cerema a ensuite proposé un scénario d’aménagement par site, pour illustrer concrètement les pistes d’amélioration possibles. L’équipe a également accompagné les étudiants dans l’élaboration de leurs propositions jusqu’à la restitution finale.

Chaque site a fait l’objet d’une fiche présentant des aménagements “vitrines” de la marchabilité.

Une étude complète et des enseignements riches

L’étude du Cerema s’est appuyée sur un diagnostic suivi de préconisations pour les six sites pilotes identifiés par le Département. Elle dresse un état des lieux de la marche et formule des recommandations pour améliorer la qualité des sites.

Ces propositions ne se limitent pas aux seuls critères d’accessibilité : elles visent à rendre l’espace public plus accueillant pour les piétons et à inciter à la marche.

Les résultats montrent un niveau de qualité très variable selon les sites, reflétant la diversité des situations rencontrées dans le département. A partir des constats réalisés, le Cerema a identifié des améliorations possibles pour rendre les sites plus confortables. Les recommandations portent à la fois sur l'accessibilité, l'apaisement de l'espace public, le rééquilibrage en faveur des piétons, mais aussi le confort d'usage (ombrage, mobilier, etc.) et l'esthétique (art, ludification).

Témoignage du Département

Philippe ARNOULD (Conseil départemental du 93)

« L'apport de l'équipe du Cerema pour le plan marche du département de Seine-Saint-Denis a permis d'offrir à ce projet un cadre méthodologique et des pistes opérationnelles. Nous avons choisi de nous faire accompagner par le Cerema pour travailler sur cinq sites départementaux, réaliser un diagnostic sur les conditions de déplacement des piétons et proposer des améliorations. Ce travail nécessitait un regard précis sur une problématique jusque-là peu étudiée dans notre collectivité : nous partions d'une page blanche que l'équipe du Cerema a permis d'écrire. »

« La grille d'évaluation de la "marchabilité" réalisée par le Cerema, ainsi que les autres outils de mesure de cohérence et d'accessibilité, ont été les outils structurants pour l'élaboration de ce projet. Ils nous ont permis de nous appuyer sur une méthodologie éprouvée et d'assurer une cohérence d'ensemble pour les sites étudiés. »

Un chiffre clé: 20 km de diagnostic et de préconisations sur les aménagements piétons.

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

Conseil départemental de Seine-Maritime
Philippe ARNOULD
parnould@seinesaintdenis.fr

Direction du Cerema Ile de France
Dan MAGNAN-CESARETTI
Référent territorial mobilité

LE CALENDRIER

Novembre 2022 à Avril 2022